



LE TOUR DU LAC

Bulletin mensuel
d'information

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 19 numéro 8

82 jours avant les élections municipales

Août 2025

Lac-Édouard : un rendez-vous avec la nature !

Le dimanche 2 novembre,
il se tiendra au Québec des élections
afin d'élire de nouveaux conseils municipaux.

À Lac-Édouard, ce sont les postes de mairesse ou maire et de
six conseillères ou conseillers qui seront à combler.

Les postes de conseillères ou conseillers correspondent à des
sièges : numéro 1, 2, 3, 4, 5 et 6. Les personnes intéressées à
poser leur candidature doivent donc l'associer à un siège.

Dans ce numéro :

82 jours avant les élections municipales	1
Calendrier des activités à venir	2
Élections municipales : se présenter comme candidat-e	3
Conditions à remplir pour voter lors de l'élection municipale du 2 novembre	4
La 2 ^e cueillette des déchets encombrants aura lieu le jeudi 4 septembre	
Guide pour les nouveaux citoyens	5
Aménager sa bande riveraine	6
Vidanges des fosses septiques	7
Lingettes vs Toilette	
Notre bibliothèque est à l'honneur	8
Nouvel employé municipal	
La rentrée scolaire sécuritaire, une responsabilité partagée	9
Madame Lyne fait son entrée à La P'tite École	
Coordonnées de la Mairie	10
Dates des assemblées municipales pour l'année 2025	
Défibrillateurs Externes Automatisés (DEA)	

**Tu aimes ton coin de pays,
va plus loin.
Présente-toi !**



Calendrier des activités à venir

Août 2025

 Légende :  Collecte des ordures ménagères et des matières recyclables.  Cueillette des encombrants

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
		 12 Conseil municipal 18 h	13	14	15	16
17	 18	19	20	21	22	23
24	 25	26	27	28	29	30
31						

Septembre 2025

À compter du 22 septembre, vidange des fosses septiques (voir p. 7)

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
	1 Fête du Travail Mairie fermée	 2	3	 4 Cueillette des déchets encom- brants	5	6
7	 8  Rentrée maternelle	 9 Conseil municipal 18 h	10	11	12	13
14	 15	16	17	18	19	20



Cueillette des ordures ménagères, SVP, veuillez respecter le poids maximal de votre sac à déchets, sinon, il ne sera pas ramassé.

POIDS MAXIMAL
DE 6,8 KG / 15 LBS



Fin des visites médicales à Lac-Édouard

La docteure Amélie Sauvé nous a avisés qu'elle ne sera plus en mesure d'effectuer ses visites à Lac-Édouard. Toutefois, elle continuera de recevoir ses patient·e·s à son bureau de La Tuque.

Élections municipales : Se présenter comme candidat·e

► Conditions d'éligibilité pour être candidat·e

Pour être éligible, une personne :

- doit avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la municipalité, en satisfaisant aux critères suivants en date du scrutin :

- avoir 18 ans ou plus,
- être de citoyenneté canadienne,
- ne pas être frappée d'une incapacité de voter;
- ne pas avoir été reconnue coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse,

• être dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- être domiciliée ou domicilié sur le territoire de la municipalité et au Québec depuis au moins six mois, soit depuis le 2 mai 2025 au plus tard;
- être, la ou le propriétaire d'un immeuble ou l'occupante ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 45 jours, soit depuis le 18 septembre 2025 au plus tard (par exemple, être propriétaire d'un chalet);
- doit résider sur le territoire de la municipalité au moment du dépôt de sa candidature;
- ne doit pas être dans une situation d'inéligibilité.

Il est de votre responsabilité de vérifier si vous répondez aux conditions d'éligibilité à un poste de membre du conseil de votre municipalité.

► Période de mise en candidature

Vous devez remettre une déclaration de candidature dûment remplie à la présidente ou au président d'élection de votre municipalité **entre le 19 septembre et le 3 octobre 2025, au plus tard à 16 h 30.**

► Déclaration de candidature

Une fois votre décision prise, vous devrez vous procurer une déclaration de candidature, un document officiel disponible au bureau de la présidente ou du président d'élection de votre municipalité, soit au bureau du directeur général et président d'élection, au 195, rue Principale, Lac-Édouard. Ce document sert à :

- établir votre identité en tant que candidate ou candidat;
- préciser le poste électif pour lequel vous vous présentez;
- présenter le nombre de signatures d'appui requises à votre candidature en vertu de la loi.

► Signatures d'appui

Les signatures, qui proviennent des électrices et électeurs de la municipalité, ne peuvent être recueillies que par la personne qui soumet sa candidature ou par une personne désignée à cette fin sur la déclaration de candidature. Le nombre minimal de signatures d'électrices et d'électeurs appuyant votre candidature varie selon le poste électif et la taille de votre municipalité.

Comme Lac-Édouard est une municipalité de moins de 5 000 habitants, le nombre minimal de signatures requises est de cinq (5) signatures.



Pierre Arseneault,
Président d'élection

**Ta candidature est la bienvenue
si tu souhaites :**

- Contribuer **positivement**
au développement de ta communauté
- Faire **rayonner** ton milieu de vie
- Convertir ton **attachement**
en engagement

Conditions à remplir pour voter lors de l'élection municipale du 2 novembre

► Pour voter, vous devez être inscrit·e sur la liste électorale

• Vous avez la responsabilité de vérifier votre inscription et de vous assurer que vos informations sont à jour

- Avoir 18 ans ou plus
- Avoir la citoyenneté canadienne
- Ne pas avoir perdu vos droits électoraux

► Vous pouvez vérifier votre inscription en communiquant avec votre président d'élection au 819-653-2238, poste 2.

Le jour de l'élection, vous devez également remplir l'une des deux conditions suivantes en fonction de l'adresse de votre domicile.

1. Si votre domicile est situé dans la municipalité, vous devez :

- Habiter au Québec depuis au moins six mois

2. Si votre domicile n'est pas situé dans la municipalité (exemple : un villégiateur), vous devez :

- Être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 45 jours
- Avoir transmis une demande d'inscription ou une procuration à la municipalité dans les délais requis.

Les copropriétaires d'un immeuble ainsi que les cooccupantes et les cooccupants d'un établissement d'entreprise ont droit à un vote par adresse. Ils doivent donc désigner l'une ou l'un d'entre eux et demander que cette personne soit inscrite sur la liste électorale à l'aide d'une procuration qu'ils transmettent à la Municipalité.

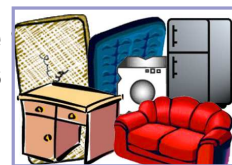


Pierre Arseneault,
Président d'élection



La deuxième cueillette des déchets encombrants aura lieu le jeudi 4 septembre

Que sont les encombrants ? Ce sont des objets volumineux dont il faut se départir. Il peut s'agir de mobilier (exemples : divan, téléviseur, armoires, mobilier de bureau, etc.) ou d'appareils réfrigérants utilisant les halocarbures (congélateur, réfrigérateur, climatiseur, humidificateur, déshumidificateur, refroidisseur à vin, refroidisseur d'eau).



Le jour de la cueillette, placez vos objets devant votre entrée près de la rue. Il est interdit d'aller les déposer à la cabane verte située sur le chemin Côté. Avis aux contrevenants : une caméra de surveillance est installée à cet endroit et vous pourriez recevoir une amende.

Les matériaux de construction ne sont pas considérés comme des déchets encombrants. Vous devez les apporter vous-même au Site de transbordement de l'Agglomération de La Tuque, 1200, chemin des Pionniers, La Tuque. C'est gratuit.



Merci de votre collaboration,
Pierre Arseneault, directeur général

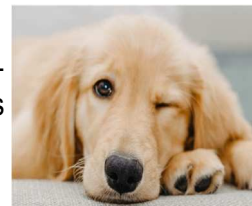
Guide pour les nouveaux citoyens

Depuis quelque temps on constate que de nouveaux citoyens choisissent notre coin de pays pour s'y installer. Nous leur souhaitons la bienvenue sur notre magnifique territoire, puisque Lac-Édouard est un rendez-vous avec la nature !

À titre d'information, nous vous transmettons quelques informations ayant trait à certaines consignes à respecter à Lac-Édouard. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le « Guide du citoyen » à : www.lacedouard.ca/file-23665

1- ANIMAUX

Tous les animaux domestiques doivent être gardés, selon le cas, dans un bâtiment d'où ils ne peuvent sortir, sur un terrain clôturé ou dans un enclos. Les chiens doivent être tenus en laisse lors des promenades. De plus, vous devez vous procurer à la Mairie un médaillon d'identité pour celui-ci.



2- MATIÈRES RÉSIDUELLES



Vous devez mettre vos déchets au chemin, dans un bac fermé prévu à cet effet. **SVP, utiliser des sacs de qualité afin qu'ils ne se déchirent pas.** N'oubliez pas de bien fermer vos sacs. Prière d'indiquer que des sacs sont dans votre bac par un signe quelconque (ex. Une roche sur le couvercle, un drapeau levé, etc.) Quant aux articles à récupérer, placez-les dans un sac bleu à côté de votre poubelle. Ne pas mettre de cendres, des branches ou des feuilles non plus. Les déchets sont ramassés le lundi matin à compter de 8 h. S'il y a une fête, ce sera reporté au mardi.

Ne pas mettre des matériaux de construction au chemin ni les vitres, peinture, huile à moteur etc.; allez plutôt les porter à l'Écocentre La Tuque au 1220 Chemin des Pionniers et ce, sans frais.

Les sacs déchirés et répandus sur le chemin, les carcasses d'animaux, les sacs de plus de 7 kg (15 lb), ne seront pas ramassés non plus. SVP, pensez à nos employés qui font la cueillette manuellement.

3- BANDE RIVERAINE

Il est très important de respecter les règlements concernant la bande riveraine, vous les trouverez sur notre site internet : www.lacedouard.ca.

Vous pouvez aussi communiquer avec M. Daniel Bouvier, inspecteur municipal, au 819-653-2138 / poste 5. N'oubliez pas que vous devez obtenir un permis de construction ou de rénovation avant d'entreprendre vos travaux. M. Bouvier est présent à son bureau le lundi et le mardi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.



De plus, si vous voulez recevoir mensuellement des nouvelles de Lac-Édouard :

- Procès-verbal des assemblées municipales,
- Journal « Le Tour du Lac »,
- Avis publics, etc.,

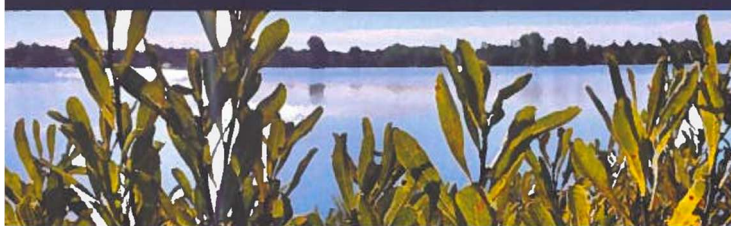
inscrivez-vous à notre **INFOLETTRE** et à **ALERTE MUNICIPALES** sur le site Web de la municipalité (www.lacedouard.ca), au bas de la page d'accueil. C'est le meilleur moyen d'être informé.

MERCI À L'AVANCE POUR VOTRE AIDE ET VOTRE CIVISME, C'EST TRÈS APPRÉCIÉ !

Pierre Arseneault, directeur général

Aménager sa bande riveraine

AMÉNAGER SA BANDE RIVERAINE (RIVE)



POURQUOI ?

La **végétalisation** de la rive, soit la bande de terre qui borde le plan d'eau ou le cours d'eau, permet de :

- Atténuer l'**érosion** ;
- Filtrer les **polluants** et les **fertilisants** présents dans le sol ;
- Améliorer la **qualité de l'eau** ;
- Favoriser la **biodiversité** terrestre et aquatique ;
- Enrichir la propriété avec des végétaux **comestibles**.

QUOI PLANTER ?

Un mélange d'espèces **indigènes** du Québec avec des plantes **herbacées**, **arbustives** et **arborescentes** adaptées aux conditions du milieu.

Pour une liste de végétaux et des conseils pratiques pour la plantation, aller à <https://sambba.qc.ca/boite-a-outils/bande-riveraine/>

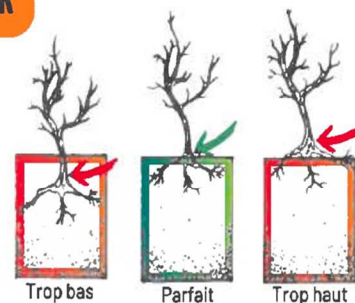
COMMENT ?

CALCULER LA LARGEUR DE SA RIVE

Contactez votre municipalité pour connaître la **largeur** de bande riveraine (rive) **réglementaire**. La largeur variera selon la pente (%) et la hauteur (m) de votre talus.

LA BONNE PROFONDEUR

Le collet de la plante est la zone de transition entre la tige et les racines, il doit être au raz du sol.



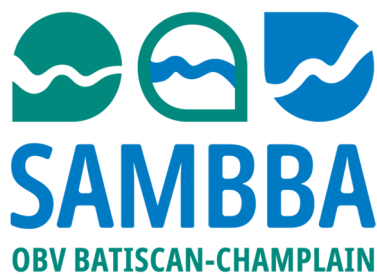
PLANTER EN QUINCONCE



ASTUCE

Les mycorhizes sont vos alliés !

Utilisez-les au lieu des pesticides, engrais, poudre d'os ou compost qui ruisselleraient dans le plan ou le cours d'eau.



Qu'est-ce que la SAMBBA ? C'est la Société d'Aménagement et de Mise en valeur du Bassin versant de la rivière Batiscan pour la zone de gestion intégrée de l'eau Batiscan-Champlain. Comme le lac Édouard est la source de la Batiscan, c'est donc l'organisme de bassin versant responsable de la gestion intégrée de l'eau d'une très grande partie de la Municipalité de Lac-Édouard.

Pour plus d'informations, consultez www.sambba.qc.ca

Vidange des fosses septiques

La vidange des fosses septiques des résidents permanents et des villégiateurs se fera à compter du lundi 22 septembre.

Les responsabilités des citoyens sont les suivantes :

1. Bien identifier le terrain en indiquant le numéro de lot ou le numéro civique sur le bord du chemin ;
2. Assurer le libre accès au camion à la fosse septique (barrière, clôture, corde à linge, etc.) ;
3. Dégager, déterrer et déboulonner (s'il y a lieu) les couvercles de la fosse septique ;
4. Aviser monsieur Daniel Bouvier, inspecteur municipal, au 819-653-2238, poste 5, si vous avez des consignes particulières (couvercles de fosse non visibles lors de la dernière vidange, entrée spécifique, endroit à éviter avec le camion, etc.) ;
5. Afin de localiser rapidement la fosse, veuillez identifier l'emplacement où elle se trouve (bâton, ruban, etc.).



Il est à noter que la Municipalité de Lac-Édouard agit en tant qu'intermédiaire et elle n'a aucune responsabilité envers les tiers.

Afin d'améliorer le rendement de votre fosse septique, nettoyez votre préfiltre. Un préfiltre peut être intégré à votre fosse septique dans le deuxième compartiment (vers le champ d'épuration) afin de prévenir le colmatage des dispositifs de traitement. Son installation suppose un entretien régulier selon les recommandations du fabricant afin d'éviter qu'il n'obstrue l'écoulement de l'eau vers le champ d'épuration.

En général, un nettoyage doit être effectué deux fois par année ou plus fréquemment lorsqu'une vérification visuelle laisse paraître un dépôt important sur les matériaux. Si celui-ci n'est pas effectué, il peut occasionner un retour d'eau vers la maison.

Pour effectuer l'entretien, tirez sur la cartouche du préfiltre (le port de gants protecteurs est conseillé pour les manipulations), nettoyez-la avec un jet d'eau claire au-dessus du premier compartiment.

Remettez ensuite la cartouche en place dans le préfiltre avant de remettre les couvercles de la fosse. Une opération simple, qui permet de prolonger la durée utile de votre système d'épuration des eaux usées et d'en accroître l'efficacité.

Lingettes vs Toilette !

Par ailleurs, pour protéger notre système des eaux usées du village, nous vous demandons de ne pas jeter de

lingettes dans les toilettes car elles bloquent les pompes du système de traitement des eaux usées.

Nous comptons sur votre collaboration,



Pierre Arseneault,
Directeur général

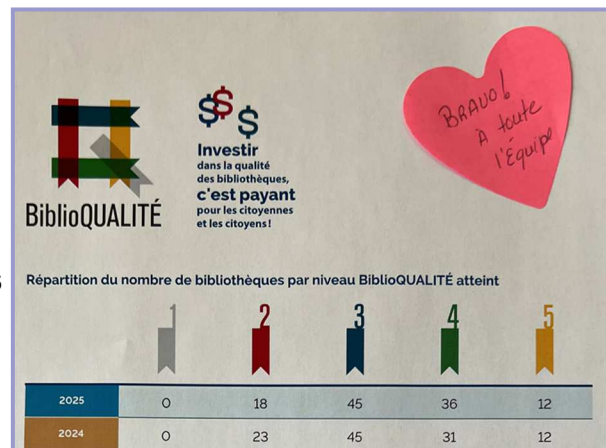


Les lingettes se jettent à la poubelle, sinon je risque :

- ✗ de **boucher** les canalisations,
- ✗ de **détériorer** mon système sanitaire,
- ✗ d'avoir besoin d'une **intervention coûteuse**,
- ✗ de **polluer** l'environnement.

Notre bibliothèque est à l'honneur

Dans le cadre de son programme « BiblioQUALITÉ », le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie nous a informés que la Municipalité de Lac-Édouard a obtenu une certification de niveau 5, soit le plus haut niveau d'excellence accordé par ce programme, pour la qualité de son service de bibliothèque.



Prenez le temps de parcourir les titres de livres affichés au Babillard. Les nouveautés y sont répertoriées.

De plus, 2 postes d'ordinateur sont à votre disposition pour naviguer sur Internet.



Notre « Section Jeunes », renferme d'excellents ouvrages qui s'adressent à la clientèle de 2 à 14 ans.



Apprendre à lire, c'est allumer un feu ; chaque syllabe est une étincelle.
Victor Hugo

Nouvel employé municipal



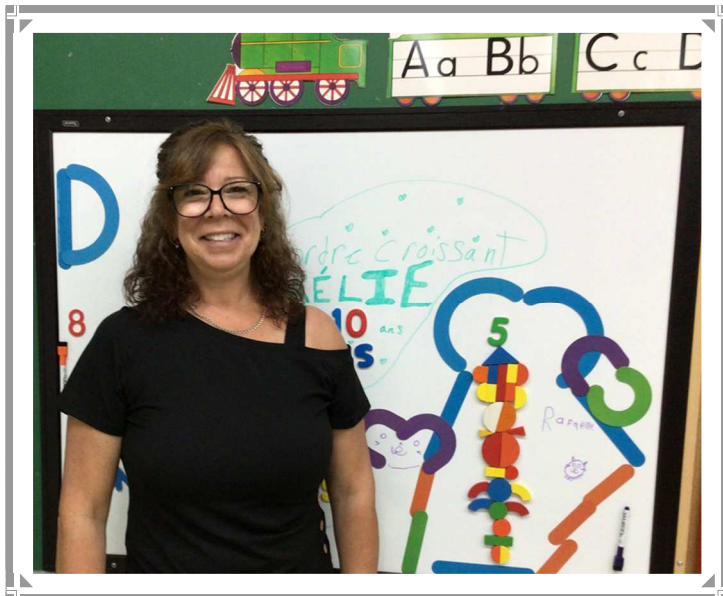
Monsieur David Brunelle est à l'emploi de la Municipalité de Lac-Édouard depuis quelques semaines. Monsieur Brunelle travaille au département de la voirie en compagnie de monsieur Jean-François Lessard, sous la supervision de madame Jeannie Carrier, directrice générale adjointe.

Nous lui souhaitons toutes les chances possibles dans son nouvel emploi.



Pierre Arseneault,
directeur général

Madame Lyne fait son entrée à La P'tite École de Lac-Édouard



Dès la rentrée 2025, nos deux jeunes de La P'tite École, Anna et Antoine, pourront profiter des talents de madame Lyne Houle.

Madame Houle est une citoyenne de Lac-Édouard qui possède une longue expérience dans le milieu éducatif.

En effet, elle gérait une garderie en milieu familial depuis plusieurs années. Avec madame Rollande, nous aurons donc deux passionnées de la petite enfance à Lac-Édouard.

L'arrivée de cette éducatrice est un ajout important pour le bien-être de nos enfants.

Bienvenue madame Lyne !

La rentrée scolaire sécuritaire, une responsabilité partagée



La **rentree scolaire** s'amorcera bientôt, partout au Québec. Il est donc important pour tous les usagers du réseau routier de se familiariser à nouveau avec la présence des autobus scolaires sur les routes.

Pour les policiers de la Sûreté du Québec, la sécurité des écoliers est une préoccupation quotidienne. Les agents de la paix s'assurent que les conducteurs respectent les ordres et les signaux des brigadiers scolaires. Ils surveillent le respect des limites de **vitesse** aux abords des zones scolaires et des **arrêts obligatoires** lorsque les feux rouges intermittents des autobus scolaires sont en fonction, de même que tout ce qui pourrait compromettre la sécurité du public en général.

Voici quelques conseils de prévention :

- Les jeunes enfants sont de nature imprévisible et ils peuvent surgir à tout moment sur la chaussée;
- À l'approche d'un autobus d'écoliers qui est sur le point de s'immobiliser, ralentissez;
- Immobilisez votre véhicule en tout temps lorsque les feux rouges intermittents sont en marche, sauf si vous circulez sur une chaussée adjacente, séparée par un terre-plein ou une autre séparation physique surélevée;

Pour votre information :

- Si vous dépassez ou croisez un autobus d'écoliers dont les feux rouges intermittents clignotent, vous venez de commettre une infraction entraînant l'accumulation de 9 points d'inaptitude et d'une amende de 200 \$ plus les frais. La sécurité de VOS et de NOS enfants nous tient à cœur...

Liens intéressants à consulter, quant à la sécurité au sujet du transport scolaire :

<http://www.ateq.qc.ca>

<http://www.saaq.gouv.qc.ca/index.php>



Merci de prendre soin de nos jeunes !

Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238
Courriel : agente@lacedouard.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal
Lundi au jeudi :
9 h à 12 h et 13 h à 16 h
Vendredi : Fermé



Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca

Rédaction et mise en page du Tour du Lac :

Larry Bernier, maire
Rollande Lecours
Courriel : bernier.lecours@icloud.com

Collaboration :

Pierre Arseneault, directeur général
Sylvie Héon, adjointe administrative

Défibrillateurs Externes Automatisés (DEA)



**Nous en possédons
3 exemplaires
dans la Municipalité :**

- 1 à la Coop,
- 1 à La Seigneurie du Triton,
- 1 à la caserne des pompiers
(à l'usage des premiers
répondants).

Ces appareils peuvent sauver des vies.

DIRECTEUR GÉNÉRAL / GREFFIER-TRÉSORIER

Monsieur Pierre Arseneault
Tél. : 819-653-2238 / Poste 2 / Courriel : info@lacedouard.ca

Monsieur Larry Bernier / Maire

Tél. : 819-653-2238 / Poste 1

CHANGEMENT D'ADRESSE - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Madame Sylvie Héon, Adjointe administrative
Tél. : 819-653-2238 / Poste 9; Courriel : agente@lacedouard.ca

RÉCEPTION

Tél. : 819-653-2238 / Poste 8

INSPECTION MUNICIPALE - PERMIS DE CONSTRUCTION

Monsieur Daniel Bouvier, Inspecteur municipal
Tél. : 819-653-2238 / Poste 5
Courriel : inspection@lacedouard.ca

AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Madame Jeannie Carrier
Tél. : 819-653-2238 / Poste 4; Courriel : adr@lacedouard.ca

COMPTABILITÉ

Tél. : 819-653-2238 / Poste 3
Courriel : comptabilite@lacedouard.ca

COMMIS DE BUREAU

Madame Nancy Bergeron
Tél. : 819-653-2238 / Poste 10



ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée régulière :
Le mardi 9 septembre 2025 à 18 h
Bienvenue à toutes et à tous !

L'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Dates des assemblées municipales régulières pour l'année 2025

14 janvier	8 avril	8 juillet	2 octobre
11 février	13 mai	12 août	11 novembre
11 mars	10 juin	9 septembre	9 décembre

Toutes les assemblées débuteront à 18 h.
Veuillez inscrire ces dates à votre agenda.